



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20241112-2024067-DE



Séance du 12 novembre 2024 à 18h

2024/067

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Bruno CAZERES, Caroline ECORCHON, Sandrine TREBUCQ, Diane DE LUYCKER, Simon TESSIER.

Absents : Régine TOSON (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Sébastien ABADIE), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Dominique GAYE (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Noémie DEUTSCH, Laetitia CAZABAN.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 7 novembre 2024

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'une subvention a été inscrite au budget 2024 (1700 €) pour le Fonds de Solidarité Logement. Elle devra être versée au Conseil Départemental.

Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Les modalités de participation ont été approuvées par délibération du Conseil Départemental lors du transfert de compétences du Fonds au Département, comme suit :

- Entre 2500 et 5000 habitants : 0,60€ par habitant.

La contribution pour l'année 2024 approuvée par le comité de pilotage du FSL du 18 juin 2024 s'élève à 1 226 € (1 360,01 € en 2022 / 1220,10 € en 2023).

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à verser la subvention de 1 226 € au Conseil Départemental au titre du FSL 2024.

La secrétaire de séance


Hélène FRANCES


Le Maire,


Gisèle VINCENT
